RAPPORT ANNUEL

1987 - 1988

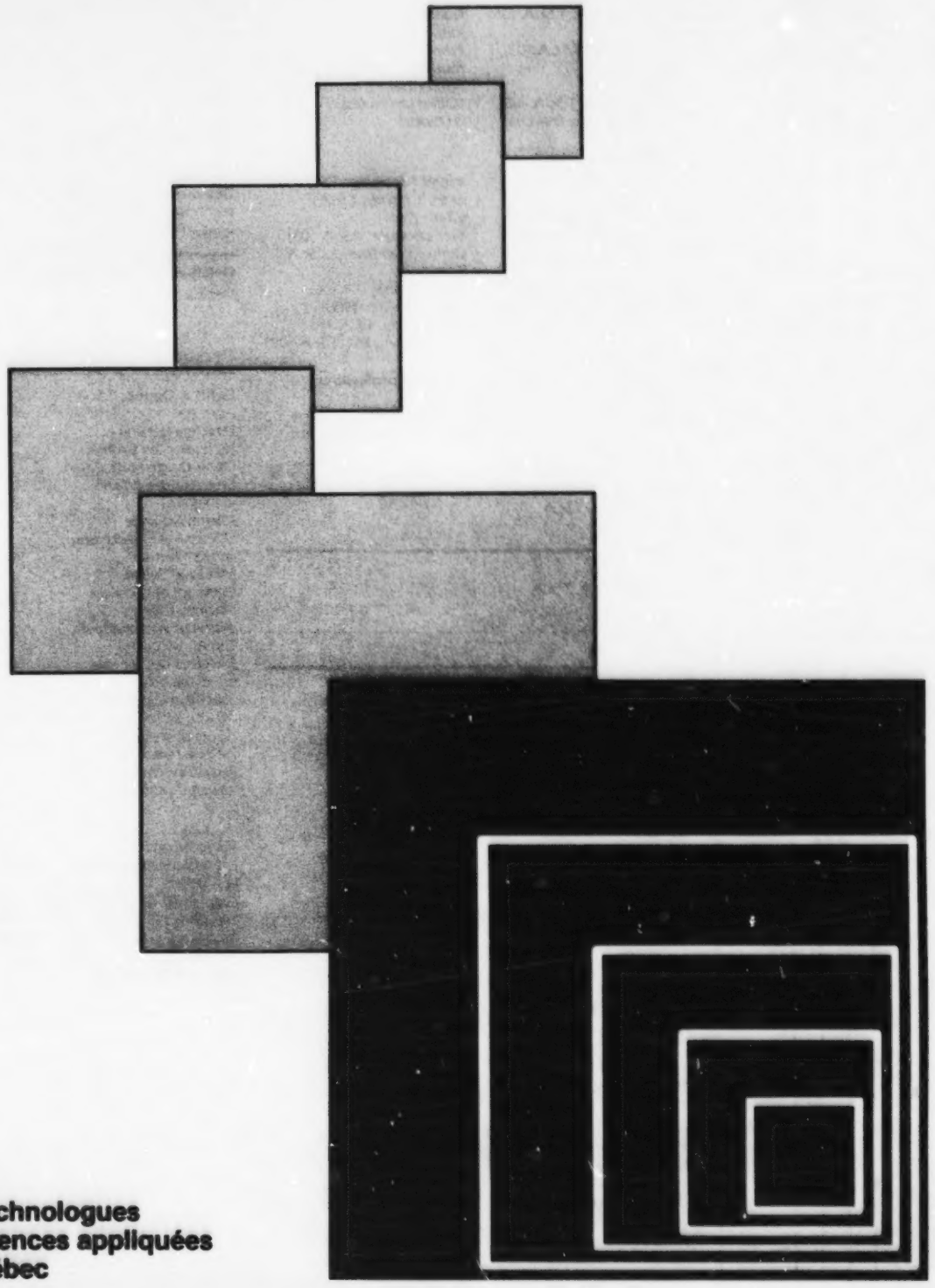

Ordre
des Technologues
des sciences appliquées
du Québec

89-01113/

Bureau et comités

Bureau 1987-1988

Comité administratif

Jacques Mercier, T.Sc.A. (06)
Président
Serge Leblanc, T.Sc.A. (03)
Vice-président à l'administration
Henri Bourque, T.Sc.A. (08)
Vice-président aux finances
Guildo St-Laurent, T.Sc.A. (03)
Administrateur élu
Monique Grisé
Administratrice nommée par l'Office des professions du Québec

Administrateurs élus

Bernard Babin, T.Sc.A. (01)
André Gravel, T.Sc.A. (02)
Laval Tremblay, T.Sc.A. (03)
Michel Landry, T.Sc.A. (03)
Michel Laurin, T.Sc.A. (04)
Fernand Roger, T.P. (04)
Constant Mercier, T.Sc.A. (05)
Adélard Lachance, T.Sc.A. (06) (depuis décembre 1987)
Guy Létourneau, T.Sc.A. (06)
Robert Filiatreault, T.Sc.A. (06)
Gilles Y. Hamel, T.Sc.A., B.Tech (06)
Yves Lafortune, T.Sc.A. (06)
Germain Labossière, T.Sc.A. (06)
André Gélinas, T.P. (06) (jusqu'en février 1988)
Paul Burman, T.P. (07)
Victorin D'Auteuil, T.Sc.A. (09)

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Lucille Lemire
Jacinthe Leblanc
Laurent Cantin

Secrétaire
Denis J. Dubois, T.Sc.A., Adm. A.

Syndic
Denis Daigneault, T.Sc.A.

Les comités

Inspection professionnelle

Adélard Lachance, T.Sc.A.
Président
Brian Sherping, T.Sc.A.
Philippe Bisson, T.Sc.A.
Laval Tremblay, T.Sc.A.
Jean-Luc Archambault, T.Sc.A.
Secrétaire et enquêteur

Discipline

Me Jean Gauvin
Président
(nommé par l'Office des professions du Québec)
Jean-Marc Leblanc, T.Sc.A.
Guy Leclerc, T.P.
Claude Pépin, T.Sc.A.
Denis J. Dubois, T.Sc.A., Adm. A.
Secrétaire

Admissions

Guy Leclerc, T.P.
Président
Raymond Pelletier, T.P.
Hilarion Tremblay, T.P.
Pierre Grondin, T.Sc.A.
Jean-Marc Leblanc, T.Sc.A.
Christiane Bilodeau
Secrétaire

Sélection

Paul Burman, T.P.
Président
Serge Leblanc, T.Sc.A.
Gilles Y. Hamel, T.Sc.A
Michel Douville
Secrétaire

Assurances

Alain Malenfant, T.Sc.A.
Président
Guildo St-Laurent, T.Sc.A.
Norbert Adams, T.Sc.A.
Robert Vézina, T.Sc.A.
Monique Jutras
Secrétaire

Membres des comités nationaux et du Conseil interprofessionnel du Québec

Délégué au Conseil canadien des techniciens et technologues (C.C.T.T.)

Membre de l'exécutif du C.C.T.T.
Claude Pépin, T.Sc.A.

Directeurs nationaux du C.C.T.T.
Jacques Mercier, T.Sc.A.
Henri Bourque, T.Sc.A.

Délégué au Bureau canadien d'accréditation de la technologie (C.T.A.B.)
Robert Daigneault, T.Sc.A.

Délégué au Conseil interprofessionnel du Québec (C.I.Q.)
Denis J. Dubois, T.Sc.A., Adm. A.

Personnel permanent (au 31 mars 1988)

Denis J. Dubois, T.Sc.A., Adm. A.
Directeur général et Secrétaire de l'Ordre
Denis Daigneault, T.Sc.A.
Directeur des Affaires juridiques
Michel Douville
Directeur du Service des communications
Monique Jutras
Directrice des Services administratifs
Jean-Luc Archambault, T.Sc.A.
Directeur des Services professionnels
Jacynthe Laperrière
Agente de communication et de recrutement
Hélène Rioux
Rédactrice en chef et agente d'information
Ginette Roy, c.o.
Conseillère en counseling
Jeanne Arsenault
Commis-comptable
Christianne Bilodeau
Chargée de l'admission
Louise Castonguay
Agente de placement
Louise Gignac
Secrétaire de direction
Madeleine Cyr
Secrétaire au Tableau des membres
Chantale Huet
Secrétaire du Service des communications
Francine Lapointe
Secrétaire des Services professionnels
Monique Sergerie
Secrétaire des Affaires juridiques
Germaine David
Réceptionniste

Photocomposition, impression-Lithographie:
Les Ateliers d'Arts Graphiques Gutenberg inc.
Tél.: (514) 659-1258
Réalisé par le Service des communications de l'Ordre des technologues des sciences appliquées du Québec
1265, rue Berri, Bureau 430
Montréal (Québec)
H2L 4C6
Juin 1988

Rapport du président

Jacques Mercier, T.Sc.A.
Président

Pour notre corporation professionnelle, l'année qui vient de se terminer (1987-1988) en a été une de changements. Alors que les années antérieures avaient été davantage utilisées à la mise en place de mécanismes de contrôle qui avaient pour but d'assurer la protection du public, on se souviendra de l'année 1987-1988 comme étant celle de la transformation et de l'innovation.

Après avoir instauré la discipline, la formation continue et l'inspection professionnelle, nous avons réalisé que nous devions ajuster l'application de ces grands concepts à notre réalité. Bien que nous ayons tenu compte de l'expérience des autres corporations professionnelles dans ces domaines, nous nous sommes aperçu que l'application était différente pour des professionnels à titre réservé, majoritairement salariés pourtant souvent indispensables au sein des petites et des moyennes entreprises. Nous avons donc dû repenser certains de nos programmes et ajuster en conséquence notre structure organisationnelle. Nous avons amélioré les services aux membres tant au niveau professionnel que personnel.

Chemin faisant, nous avons aussi dû répondre et réagir à des événements politiques hors de notre contrôle. En effet l'évolution du dossier des champs de pratique dans le domaine du génie et de l'aménagement est pilotée par l'Office des professions du Québec (O.P.Q.) et nous devons réagir sur ce sujet selon l'échéancier que l'O.P.Q. veut bien se donner.

De plus, des poursuites juridicaires par des corporations professionnelles du secteur du génie et de l'aménagement ont certes été des éléments contributifs à cette problématique ainsi qu'à l'augmentation de nos coûts. La préparation de mémoires, en réponse à des demandes gouvernementales, des rencontres d'échanges d'information et de discussion avec les différentes instances responsables de la formation des technologues de même que notre contribution au développement de la profession sur le plan national, sont d'autres éléments hors de notre contrôle et sur lesquels nous devons agir.

Comme président, en cette année dite de changements, je soumets ce rapport avec toute la responsabilité qui en incombe.

Activités régulières

Évaluation des acquis expérientiels

Tout regroupement de professionnels qui se veut dynamique et respectueux des droits et des libertés individuelles, doit tôt ou tard, faire face à des demandes d'admission provenant de personnes compétentes qui n'ont pas suivi la filière académique régulière. Le premier objectif de la réglementation concernant l'admission à la profession est la vérification des compétences des candidats pour assurer la protection du public. Le choix des outils d'évaluation de ces compétences est donc primordial.

Sur recommandation du Comité des admissions qui a piloté le projet d'évaluation des acquis expérientiels, le comité administratif a choisi de privilégier la démarche du portfolio pour tout candidat ne détenant pas un diplôme énuméré dans le règlement du gouvernement à cet effet. Cette décision fût prise afin de donner plus de rigueur au processus d'évaluation des candidats possédant de la formation dite "sur le tas". Or, cette méthode se révèle plus lourde et plus coûteuse qu'anticipée à la fois pour le candidat et pour la corporation. En cours d'année il fût donc décidé d'identifier les cas qui pourraient faire l'objet d'une méthode plus expéditive quoique aussi rigoureuse.

Dossiers des membres

Toute corporation professionnelle doit tenir à jour, selon des normes précises, un dossier de chacun des membres admis à la profession. L'ensemble de ces dossiers ou fichiers, le Tableau des membres, représente une base de données très intéressante.

À la corporation, le Tableau des membres est informatisé depuis 1982. Les logiciels d'extraction et les logiciels générateurs de rapport étaient devenus désuets après cinq (5) ans. Nous les avons donc transformés pour répondre à nos besoins et aux besoins de notre clientèle. Bien entendu nous avons planifié l'exercice de façon à ce que ce nouvel outil soit efficace pour les cinq (5) prochaines années. Afin de se conformer au Code des professions, nous devons également maintenir dans le dossier de chaque membre, l'information pertinente à la formation continue, à l'inspection professionnelle et à la discipline. Nous avons donc planifié en conséquence notre Tableau des membres.

Formation continue

Bien que la réglementation le permette, le Bureau n'a pas encore eu à imposer de la formation, du perfectionnement, ou un stage. Nous n'avons pas eu à limiter la pratique professionnelle puisque aucune recommandation en ce sens n'est parvenue au Bureau. Cette situation n'a toutefois pas empêché le Bureau de mettre en place les programmes nécessaires pour supporter les membres dans leurs démarches de perfectionnement et de mise à jour de leurs connaissances. Ce type de formation préventive est souhaitable et plusieurs membres en profitent.

À cet effet, plusieurs centaines de membres ont bénéficié de cours et de séminaires coordonnés par le personnel du Siège social et ceci, souvent à des coûts très minimes suite à des ententes avec les commissions de formation professionnelle, les cégeps publics, les cégeps privés ainsi que certains centres spécialisés.

Surveillance générale de l'exercice

Lorsqu'il s'agit d'inspection professionnelle, on sous-entend l'inspection de la qualité de la pratique professionnelle par les membres. L'inspection professionnelle, selon le Code des professions, comprend la surveillance générale et les enquêtes particulières. La surveillance générale nous a permis de constater comme plusieurs autres corporations, qu'elle est, en fait, un examen empirique et un simple survol de la pratique de nos membres plutôt qu'une véritable inspection.

En ce qui concerne les enquêtes particulières, il faudra s'armer jusqu'aux dents, face à l'état actuel de la législation en matière de droits et libertés individuelles, pour pouvoir contester les compétences d'un individu. De plus, nous nous demandons jusqu'à quel point la surveillance de la profession et les enquêtes particulières sont vraiment efficaces pour une corporation dite à "titre réservé" seulement.

Le programme de surveillance générale nous a aussi permis de constater que nos membres connaissent mal ou pas du tout les lois professionnelles et les autres lois qui régissent leurs secteurs d'activités. Cette constatation n'a rien de surprenant car, rien ou presque, n'est enseigné sur le professionnalisme dans les programmes de technologie menant à un permis de notre corporation. Nous nous sommes attaqué à cette carence sans obtenir les résultats désirés. Nous avons donc résolu de la régler nous-mêmes comme vous le constaterez

plus loin. Le système d'éducation fait la sourde oreille à cet égard malgré que l'Ordre demeure toujours désireux de régler le problème.

De plus, nous avons décidé, au cours de la période, de ralentir l'application du programme d'inspection et de plutôt développer des outils d'inspection et d'évaluation qui seraient plus appropriés à notre mandat. Ces outils nous permettront de mieux guider les technologues des sciences appliquées dans la mise à jour de leurs connaissances.

À se faire connaître, on se fait reconnaître

Le maxime dit: "Parlez-en bien, parlez-en mal mais parlez-en". Le temps et l'effort que l'on y met garantit tôt ou tard une réaction. Après sept ans au Code des professions, à faire de la publicité sur la profession, à s'afficher comme des professionnels régis, il devenait de plus en plus évident qu'un jour ou l'autre, un membre aurait à répondre de son comportement.

Plusieurs plaintes ont été portées à l'attention du syndic et après enquête, une seule a conduit à une plainte disciplinaire auprès du comité de discipline.

Ces plaintes nous ont permis de déceler certaines lacunes dans les communications entre nos membres en pratique privée et leurs clients. Nous avons donc préparé, avec l'aide de notre conseiller juridique, une convention (contrat) type que nous recommandons à nos membres.

Formation, information, communication

Comme par les années passées, nous avons participé à plusieurs salons et expositions technologiques afin de faire connaître la profession, l'Ordre des technologues des sciences appliquées et les membres des divers secteurs technologiques.

Nous vous avons continué de visiter les étudiants des cégeps pour leur faire connaître la profession et le système professionnel. En abolissant la cotisation de 15 $ pour les étudiants affiliés, nous nous sommes assurés une bien meilleure pénétration, d'où une plus grande lueur d'espoir pour l'avenir du membership de l'Ordre. De là, une meilleure protection du public car plus de technologues connaîtront le système professionnel.

Sur le plan des communications, l'ajout de l'édition électronique à notre système informatique nous permettra de prendre le contrôle de la publication du bulletin "On s'informe" qui a été mis sur pied pour mieux renseigner nos membres sur le système professionnel. Ce bulletin renferme davantage d'information sur les activités des administrateurs et des bénévoles de façon à libérer la revue "Le Technologue" qui est appellée à publier plus d'information générale et technologique. Nous nous sommes aussi penché sur les coûts et sur la qualité de la revue de façon à y remédier pour la prochaine année.

Une approche de services

Dans toutes leurs communications avec les membres, nous avons demandé aux employés du Siège social de prioriser la qualité du service aux membres. Cette approche s'est imposée principalement dans tous les services socio-économiques aux membres. C'est donc dire, qu'en plus des nouveaux services que nous offrons, nous avons amélioré ceux qui sont déjà en place et nous en améliorerons d'autres au cours du prochain exercice.

Au cours de l'année nous avons introduit un nouveau programme d'assurances automobile et habitation ayant pour résultat que les membres économisent davantage.

De plus, nous avons participé activement à un comité formé par le Conseil Interprofessionnel du Québec pour étudier la faisabilité d'un fonds interprofessionnel d'assurance responsabilité professionnelle. Une démarche auprès du gouvernement est nécessaire pour faire modifier la loi des assurances afin de permettre sa réalisation. Une fois réalisé, ce plan d'assurance responsabilité professionnelle, respectant notre règlement, pourrait être offert aux membres.

Nos bénévoles

En plus de la participation des membres à l'administration de l'O.T.Sc.A.Q., il y a celle des membres bénévoles des comités provinciaux qui font souvent un travail ingrat de recherches et d'études dans le but de faire des recommandations au Comité administratif et au Bureau. Je tiens à les remercier tous pour leur travail car, sans eux, la tâche deviendrait insurmontable pour les administrateurs de l'Ordre.

Le dynamisme de certains de nos regroupements s'est détérioré. Alors que des regroupements technologiques et régionaux vont très bien, d'autres ont du mal à se prendre en main. Le Comité administratif ayant délaissé quelque peu les visites régionales aux regroupements, entend y revenir car les bénévoles qui organisent des activités en région se sentent un peu abandonnés. Il ne faut pas oublier que ces bénévoles représentent la relève et que les activités qu'ils organisent sont une excellente école.

Nouvelles activités

Développement des ressources humaines technologiques

Tout comme plusieurs groupes d'employeurs, nous avons constaté au cours des années, sondages à l'appui, qu'il y a des lacunes dans la formation des jeunes technologues. Bien que nous continuerons de réclamer que le système d'éducation doive se mettre à la page, l'Ordre des technologues n'était certes pas pour attendre des changements dans le système pour améliorer les connaissances, les habiletés et les comportements des diplômés déjà sur le marché du travail. C'est la raison pour laquelle nous avons créé le "Service de développement des ressources humaines technologiques".

Afin d'aider les jeunes diplômés, nous avons mis sur pied un service d'aide pour la recherche d'emploi, et de planification de carrière. Nous avons créé une base de données contenant les coordonnées des technologues en retrait du travail et de ceux qui désirent changer d'emploi ou réorienter leur carrière afin de répondre aux demandes des P.M.E. Pour les anciens membres, le perfectionnement et la mise à jour de leurs connaissances devenaient impératifs, à cause des récents changements technologiques. C'est pourquoi, nous avons élaboré un service de formation sur mesure.

Considérant la grande variété de technologies que nous regroupons et la panoplie de cours et de séminaires qui s'offrent présentement sur le marché de la formation, il s'imposait que l'on se dote des ressources humaines nécessaires pour y voir clair afin que nos membres soient assurés d'une formation continue et adéquate.

Les administrateurs ont donc décidé d'investir dans l'avenir de la profession et de mettre sur pied un programme triennal de développement des ressources humaines et technologiques pour répondre à tous ces besoins. Ainsi, l'Ordre viendra en aide au technologue du début jusqu'à la fin de leur carrière en leur permettant de maintenir et d'accroître leurs

connaissances dans un milieu de travail qui évolue constamment.

Donc, nous serons en mesure de guider les technologues pour qu'ils acquièrent les connaissances, les habiletés et les comportements requis durant leur carrière ou lorsqu'ils changeront d'emploi.

Nous développons présentement un cours sur le professionnalisme qui, après avoir été validé, sera recommandé au Ministre responsable et à la Direction générale de l'enseignement collégial pour qu'il soit introduit dans les programmes collégiaux qui donnent accès au permis de l'Ordre. Nous nous sommes donné trois années pour autofinancer ce nouveau service à partir d'honoraires chargés aux employeurs, utilisateurs et promoteurs de la technologie.

Meilleure visibilité

Notre revue étant distribuée à plusieurs milliers d'employeurs et de contacts, son apparence et son attrait sont très importants pour s'assurer de l'attention du lecteur. Les administrateurs ont donc cru approprié d'accepter le proposition d'un nouveau producteur qui, sous la direction et la surveillance de nos permanents responsables, se sont engagés à en refaire l'image, tout en nous permettant de s'approcher davantage de l'autofinancement.

Il est important de rappeler, qu'à partir du présent exercice, les étudiants inscrits dans les programmes de technologie peuvent s'affilier gratuitement. De ce fait, ils recevront la revue "Le Technologue", d'où la grande importance de rajeunir l'image de notre revue.

De plus afin de mieux faire connaître l'Ordre des technologues, nous avons décidé de distribuer gratuitement aux membres participant aux activités de l'Ordre et à ceux qui en font la demande, l'épingle de revers de l'Ordre.

Au sujet de la réglementation, l'année a été fructueuse. En effet, les efforts cumulés des dernières années à préparer des projets pour approbation par l'Office des professions pour adoption par le gouvernement ont porté fruit. Les règlements concernant les stages de perfectionnement, la tenue des dossiers et des cabinets de travail, les dossiers d'un T.Sc.A. cessant d'exercer, la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes, la publicité ainsi que l'assurance responsabilité professionnelle ont tous été publiées dans la Gazette officielle du Québec. Ils sont tous en vigueur exception faite de l'assurance responsabilité professionnelle qui le deviendra le 9 septembre prochain.

Points saillants

"Le rapport II" de l'étude sur les champs de pratique, entreprise au début de 1986 par l'Office des professions a été certes une de nos plus importantes activités de l'année. Après l'avoir attendu pendant près d'un an, nous l'avons reçu en décembre 1987. Nous n'avons eu qu'un mois pour réagir au rapport. Ce que nous avons fait.

Nous avons principalement souligné notre désaccord sur l'orientation que suggérait le rapport à savoir, de seulement corriger et d'améliorer les textes de lois qui sont ambigus sans apporter de changements substantiels. Selon nous, cela signifie qu'il y a un manque de volonté de la part de l'O.P.Q. à réellement attaquer de front le problème et à trouver une solution à la mesure des besoins de la société actuelle et future. Encore une fois, il nous est permis de penser que les vieilles corporations sont encore politiquement pesantes et qu'il ne faut pas trop les déranger.

Faut-il en déduire que la protection du public a moins d'importance que la défense des droits acquis?

Lorsque la protection du public cède le pas à la protection des monopoles, il peut arriver que des corporations professionnelles traînent d'autres corporations professionnelles devant les tribunaux et ceci, aux frais des membres dont les cotisations sont sensées être utilisées pour la protection du public. Comment peut-on justifier la démarche de l'Ordre des architectes et celle de l'Ordre des ingénieurs qui ont tenté, par injonction, de nous faire cesser d'informer le public sur ce que les technologues peuvent faire pour servir la société québécoise. Il est très difficile d'y voir d'autres raisons que la sauvegarde d'un monopole puisque nous tentions par cette publicité de corriger une information véhiculée par les architectes, qui était nuisible à nos membres et par le fait même, au public.

Le juge de la Cour supérieure a reconnu notre démarche et nous a donné gain de cause. Toutefois, l'O.A.Q. a décidé d'aller en appel de ce jugement tandis que l'O.I.Q. a décidé de ne pas aller plus loin. C'est une indication. Nous ne désirons pas obtenir le monopole, mais désirons seulement que les technologues puissent exercer en toute autonomie selon leurs compétences. Nous n'avons pas peur de la compétition. En fait, elle est souhaitable pour le public, car les professionnels devront se dépasser pour conserver leur clientèle respective.

L'Ordre a été consulté par le ministère de l'Environnement au sujet de l'accréditation des laboratoires d'analyses des eaux potables et des déchets industriels. Suite à des études effectuées par les regroupements technologiques en hygiène publique et en assainissement, nous avons rédigé un mémoire que nous avons présenté au ministère.

Dans ce mémoire, nous recommandions la reconnaissance des compétences des technologues pour améliorer le service aux municipalités et en diminuer les coûts tout en assurant un plus grand contrôle de la qualité de notre environnement.

Dans un autre ordre d'idée, nous avons écrit au ministère des Approvisionnements et services du Québec pour les informer des difficultés que les technologues vivaient auprès des autorités du Fichier central des fournisseurs pour faire inscrire leurs entreprises malgré les améliorations que nous avions pu obtenir dans le passé.

Nous avons suggéré des modifications qui permettraient au gouvernement de respecter davantage les compétences de tous les interventants possibles, tout en minimisant les coûts et en respectant l'équité régionale.

Lors d'une rencontre entre le président du Conseil des collèges, accompagné de membres du personnel de la Commission d'évaluation et notre Comité administratif, nous avons pu tenir de longs échanges constructifs en matière d'évaluation d'agrément et de qualité de la formation professionnelle des cégeps. Bien que nous le répétons depuis longtemps, le milieu ne comprend toujours pas que l'Ordre des technologues doit agir à titre de "partenaire" dans l'identification des besoins de formation. Nous devrions avoir une participation active puisque nous avons, en tant que corporation professionnelle, à répondre au public de la compétence de nos membres. Nous espérons que le Conseil des collèges saura profiter de nos compétences dans le domaine.

Le futur

Il va de soi que l'O.T.Sc.A.Q. continuera de suivre attentivement le déroulement du dossier sur les champs de pratique. Nos objectifs ont toujours été les mêmes, l'autonomie d'exercice pour tout professionnel soumis à des contrôles et ce, à la

pleine mesure de ses compétences, c'est-à-dire sa formation académique, sa formation continue et son expérience.

Nous recommandons une ouverture du système professionnel à certaines professions qui n'y sont pas et dont le contrôle de l'exercice est nécessaire pour la protection du public. Toutefois, cela s'applique en autant qu'il n'y a pas en place de corporation professionnelle déjà existante pour les accueillir.

Devrons-nous modifier notre attitude conciliatrice dans le dossier des champs de pratique pour une attitude plus agressive devant la volonté de certains intervenants à ne pas vouloir régler le problème? Ce sera à évaluer et nous prendrons alors les décisions qui s'imposent selon le développement du dossier.

L'Ordre, les autres corporations à titre réservé et le C.I.Q. devront faire des efforts pour que le gouvernement nous donne les moyens d'accomplir la mission que le législateur nous a imposée lors de notre intégration au Code des professions. Avant tout, le gouvernement devrait supporter le système dont il dit qu'il est le plus beau au monde. Pourquoi n'exige-t-il pas l'appartenance à une corporation professionnelle dans les cas où l'on exige des diplômes reconnus par une corporation professionnelle à titre réservé. Rien ne vaut plus que prêcher par l'exemple.

Une attention particulière devra être accordée à nos finances. Avec la vente de notre ancien Siège social, du 4152, St-Denis à Montréal, nous avons pu nous permettre un investissement dans l'avenir de la profession en mettant sur pied le service de Développement des ressources humaines technologiques.

Conclusion

Je termine mon mandat de président de l'Ordre des technologues des sciences appliquées du Québec avec beaucoup de fierté. Soyez assurés que je ne suis pas demeuré en poste que par respect de la tradition établie, mais plutôt pour réaliser les activités que j'ai toujours eues à coeur, soit celles qui mènent vers la reconnaissance professionnelle des technologues.

En collaboration avec l'équipe en place, nous avons arrêté la chute du membership et nous avons même augmenté le nombre de membres.

Au meilleur de nos connaissances, nous avons pris les décisions qui s'imposaient pour rationnaliser les efforts de chacun et atteindre l'efficacité de gestion à laquelle les membres doivent s'attendre de l'Ordre.

Le rapport que je viens de vous soumettre reflète l'état d'avancement des principaux dossiers de l'O.T.Sc.A.Q. Nous avons réalisé beaucoup et la voie est tracée pour le futur.

Par ailleurs, il y a un dossier qui est demeuré en suspens: c'est celui qui concerne l'organisation qu'il faut mettre en place pour supporter les regroupements technologiques. Cela ne signifie pas la fin naturelle des regroupements régionaux. Au contraire, tant qu'il y a de la vie, il faut s'en occuper.

Finalement, je profite de l'occasion pour remercier tous les bénévoles qui ont oeuvré au sein des regroupements, des comités, du Bureau et du Comité administratif.

Vous avez fait preuve de professionnalisme et les décisions qui ont été prises ont pour but d'assurer la protection du public.

À la fin de ce mandat à la présidence, je désire aussi souligner mon appréciation personnelle pour la grande collaboration que j'ai obtenue de tout le personnel du Siège social et en particulier, celle de notre directeur général et secrétaire de l'Ordre qui est toujours disponible et qui fait preuve d'un dévouement régulier.

Le support de tous les bénévoles, les administrateurs et les employés de l'Ordre ont fait que j'ai trouvé très agréable d'occuper la présidence de l'Ordre pendant deux ans. Je remercie tous les collaborateurs de l'Ordre et je souhaite la meilleure réussite possible à l'Ordre des technologues.

Le Président,

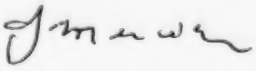

Jacques Mercier, T.Sc.A.

Rapport des activités du Bureau et du Comité administratif

Le Bureau

Au cours de l'exercice 1987-1988, le Bureau de l'Ordre a tenu quatre (4) réunions, soit en mai, septembre, décembre 1987 et mars 1988.

Les principales résolutions du Bureau (en ordre chronologique) ont été:

- d'accepter comme nouveaux membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés par le Comité des admissions au Bureau;
- d'adopter les différents états financiers intérimaires qui lui ont été présentés;
- d'adopter les mandats révisés des comités de l'Ordre;
- de déléguer le Comité administratif d'étudier de façon approfondie toute la question de la formation continue;
- de radier du Tableau des membres les individus dont les noms apparaissent sur la liste en annexe du procès-verbal conformément à l'article 86 b) du Code des professions;
- d'adopter un programme de développement des ressources humaines technologiques;
- d'adopter un document guide d'interprétation du règlement concernant les normes d'équivalences pour la délivrance d'un permis de l'O.T.Sc.A.Q.;
- d'adopter le règlement portant sur la publicité des technologues, dans les deux langues officielles;
- de former un regroupement technologiques en bâtiment et travaux publics;
- de modifier la politique de remboursement des dépenses des administrateurs, bénévoles et permanents;
- de modifier le montant des frais d'étude de dossier par le Comité des admissions, soit de 75$ à 150$;
- de tenir un congrès et l'assemblée générale les 24, 25 et 26 juin 1988;
- d'adopter la composition et le mandat du comité de sélection;
- d'adopter le plan d'action et l'échéancier produits par le Service de développement des ressources humaines;
- d'autoriser l'incorporation de la Fondation de l'O.T.Sc.A.Q. pour l'avancement de la technologie;
- de modifier la composition du comité de discipline afin d'augmenter le nombre de membres en faisant partie pour assurer une rotation de présence au comité;
- de mandater le courtier d'assurances Dale-Parizeau de faire les recherches pour vérifier le marché disponible en matière d'assurance responsabilité professionnelle de groupe;
- de reconduire les mandats de MM. Michel Laurin et Constant Mercier comme administrateurs des régions 04 et 05;

Le Comité Administratif

Pendant l'exercice 1987-1988, les membres du Comité administratif se sont réunis à dix (10) occasions. Les principales résolutions du Comité administratif qui diffèrent de celles du Bureau, sont:

- d'adopter un document de planification stratégique pour atteindre la reconnaissance au niveau des champs de pratique et l'augmentation du membership;
- de mettre en application la méthode du portfolio pour l'évaluation des acquis expérientiels de certaines demandes d'admission;
- d'étudier et recommander au Bureau un programme de planification d'investissements financiers;
- de définir la position de l'Ordre face à la refonte de la loi des ingénieurs;
- d'analyser la situation des regroupements et de rechercher une solution à sa problématique;
- de proposer au Bureau une campagne de recrutement par télémarketing;
- de supporter le C.C.T.T. dans sa requête pour l'obtention d'une subvention pour constituer une banque de données sur les équivalences académiques et les qualifications techniques étrangères;
- de faire connaître notre position à l'A.P.C.H.Q. concernant les modifications des lois des architectes et des ingénieurs;
- de faire connaître au ministre de l'environnement la position de l'Ordre face à la directive 006 qui n'était pas respectée;
- de mandater M. Jean Melançon, T.Sc.A. comme représentant de l'Ordre sur le sous-comité de l'électrotechnique du Secrétariat de l'enseignement professionnel;
- de recommander au Bureau l'adoption des modifications apportées aux politiques de l'Ordre;
- de négocier une entente avec le Groupe Interaction pour réaliser la recherche du profil du T.Sc.A. et de l'organisation de différents programmes de formation;
- d'entreprendre les démarches nécessaires à l'introduction du cours sur le professionnalisme;
- de réviser le logiciel du Tableau des membres pour y ajouter les composantes nécessaires à l'expansion à moyen terme de la banque de données sur les membres de l'Ordre et pour y inclure les aspects de la formation, de l'inspection et des services socio-économiques;
- de signer une entente avec la firme En Route qui offre des escomptes sur l'achat de voitures;
- d'adopter le document des politiques et procédures du nouveau service de développement des ressources humaines technologiques;
- d'appuyer les démarches du Conseil interprofessionnel du Québec afin de faire modifier la loi sur les assurances afin de créer un fonds d'assurance interprofessionnel et de participer à ce fonds;
- de contracter une entente avec la firme Publédition pour qu'elle s'occupe de la publicité de la revue;

Rapport d'élection du secrétaire

1.- Envoi de l'avis d'élection conformément au Code des professions et à notre règlement, entre les 15 et 31 janvier 1988, par le biais du bulletin "On s'informe".

2.- Lors de la fermeture de la mise en candidature soit, mardi le 1er mars 1988 à 17 heures, nous avions en main les candidatures conformes suivantes dans ces régions:

M. Guildo St-Laurent,	03 - Québec, sous-région 05 (Beauce)
M. Denis Magnan,	04 - (Mauricie)
M. Adélard Lachance,	06 - Montréal, sous-régions 01, 04 (Rive-sud)
M. Denis Bergeron,	06 - Montréal, sous-région 07 (Richelieu)
M. André M. Gélinas,	07 - (Outaouais)
M. Henri Bourque,	08 - (Nord-Ouest)

Donc au total, six (6) postes et six (6) candidats élus par acclamation.

Dans les jours suivants, conformément au Code et au règlement, un avis leur fut envoyé, les déclarant élus et confirmant leur mandat débutant à la fermeture de la période d'élection, soit le vendredi 1er avril 1988 à 17 h 00.

Nous avons également reçu deux candidatures retardataires. Il s'agit de:

M. Michel Laurin,	04 - (Mauricie)
M. Constant Mercier,	05 - (Estrie)

Ce retard a occasionné à compter du 2 avril 1988, une vacance à ces deux postes, il en est de même pour les deux postes suivants pour lesquels aucune candidature n'est parvenue au secrétaire, à savoir:

Région 03 - Québec, sous-région 01 (K.R.T.)
Région 06 - Montréal, sous-régions 08, 09 (Laurentides)

En conclusion, il n'y a donc pas eu d'élection et par conséquent, les services des scrutateurs n'ont pas été requis.

Le Secrétaire
Denis J. Dubois, T.Sc.A., Adm. A.

Tableau des membres
(Inscription au 31 mars 1988)

01 Bas St-Laurent/Gaspésie	190	(M)
	427	(E)
	1	(S)
02 Saguenay/Lac St-Jean	214	(M)
	432	(E)
	0	(S)
03 Québec	727	(M)
	1141	(E)
	0	(S)
04 Mauricie	341	(M)
	665	(E)
	2	(S)
05 Estrie	200	(M)
	405	(E)
	0	(S)
06 Montréal	2730	(M)
	1421	(E)
	19	(S)
07 Outaouais	73	(M)
	37	(E)
	0	(S)
08 Abitibi/Témiscaminque	88	(M)
	156	(E)
	1	(S)
09 Côte Nord/Nouveau Québec	62	(M)
	54	(E)
	0	(S)
1. Hors Québec	39	(M)
	2	(E)
	0	(S)
2. Hors Canada	10	(M)
	1	(E)
	0	(S)
Total des membres	4674	(M)
Total des étudiants	4741	(E)
Total des stagiaires	23	(S)

Répartition des membres	**1986-1987**	**1987-1988**
Membres en règle au début de l'exercice	4 999	4 585
+ admissions	488	596
- radiations	902	507
Membres en règle à la fin de l'exercice	4 585	4 674

La cotisation

La cotisation des membres de l'Ordre était pour l'année 1987-1988 de 205,00 $. Lors de l'Assemblée générale annuelle tenue en juin 1987, les membres ont accepté que la cotisation de 1988-1989 soit fixée à 215,00 $, afin d'ajuster les revenus de l'Ordre au coût de la vie.

La cotisation pour l'année 1988-1989 (1er avril 1988 au 31 mars 1989) s'établit comme suit:

- cotisation d'un membre de l'Ordre (T.Sc.A. ou T.P.) ..... 215 $
- cotisation d'un membre retraité ..... 0 $
- membre à sa première année sur le marché du travail ..... 0 $
- membre à sa deuxième année sur le marché du travail ..... 107 $
- cotisation d'un stagiaire ..... 54 $

Rapport des comités

Inspection professionnelle

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 1987-1988

Au début de l'exercice 1987-1988, le Bureau de l'Ordre avait approuvé l'organisation de visites de surveillance générale dans les secteurs ou domaines suivants:

- Entreprises de haute technologie
- Grandes entreprises de services
- Entreprises de construction
- PME manufacturières
- Sociétés d'État
- Entreprises de télécommunication
- Technologues en pratique privée
- Technologues qui feront une demande d'inspection

Lors de ces visites, le comité souhaitait que les deux enquêteurs du service puissent rencontrer, soit par groupe ou individuellement, environ 10% des membres de l'Ordre.

Bilan

Le bilan de l'exercice 1987-1988 se lit comme suit:

- 197 technologues visités
- 135 dossiers soumis au comité
- 61 rapports ont été préparés et expédiés à leurs destinataires
- 62 rapports sont en attente.

Synthèse des recommandations du comité

1) Nous avons recommandé à tous les technologues visités:
   a) De nous faire part de leurs besoins spécifiques de formation continue, afin de permettre à notre service de développement des ressources humaines de développer et organiser des cours et programmes sur mesure admissibles aux unités C.E.U. (Continuing Education Unit) de façon à répondre à leurs attentes et celles de leur employeur.
   b) De continuer à utiliser les moyens de contrôle mis à leur disposition pour s'assurer de l'excellente qualité de leurs travaux.
   c) De dénoncer à l'Ordre les situations et prétextes où ils seront dans l'impossibilité d'apposer leur sceau et initiales de T.Sc.A. ou T.P. sur leurs plans, devis, rapports, etc.
2) Nous avons recommandé à la majorité des technologues visités:
   a) Qu'il est de leur devoir, en tant que professionnel de la technologie, d'apposer le sceau de l'Ordre et leurs initiales de T.Sc.A. ou T.P. sur tous leurs plans, devis, rapports, etc.
   b) D'afficher bien à la vue du public leur permis d'exercice et d'utiliser leurs titres réservés de technologue des sciences appliquées (T.Sc.A. ou T.P.).

Enquête particulière

Aucune enquête particulière n'a été effectuée au cours de l'année.

Dossiers spéciaux

Afin de donner suite aux résolutions adoptées par le comité, l'Ordre a intensifié ses démarches dans certains dossiers importants, tels que:

1) Élaboration d'un contenu de cours sur les responsabilités et relations professionnelles des technologues.
2) Préparation d'une demande de subvention au Ministère de la Main-d'Oeuvre et Sécurité du Revenu pour l'identification des besoins spécifiques de formation continue des technologues.
3) Suite aux démarches infructueuses de l'Association des Inspecteurs Municipaux en Environnement, le comité a demandé que l'Ordre entreprenne des démarches officielles auprès du gouvernement afin d'assurer une meilleure application de la réglementation municipale et provinciale en matière d'environnement et d'aménagement du territoire.
4) Suite aux visites de surveillance générale de technologues à l'emploi de villes et communautés urbaines, le comité a été en mesure de constater la grave pénurie de technologues compétents dans le domaine de l'hygiène publique. L'Ordre a été informé de la situation et suite aux résultats d'un récent sondage effectué à travers le Québec, et en collaboration avec le collège de Jonquière, a soumis une demande d'analyse de besoins de formation à la Direction Générale de l'Enseignement Collégiale (DGEC) dans le but d'établir la pertinence de mettre sur pied un programme spécialisé en hygiène publique.

Adélard Lachance, T.Sc.A.
Président du comité

Discipline

Les réalisations 1987-1988

Le Comité a été saisi d'une plainte disciplinaire pendant l'exercice, mais l'audition de la plainte a dû être reportée dans l'exercice suivant, à la demande d'une des parties.

Les prévisions 1988-1989

Les derniers règlements de l'Ordre ayant été adoptés pendant l'exercice 1987-88, l'Ordre pourra exercer le contrôle de la profession plus efficacement pendant l'exercice 1988-89. Le Comité de discipline pourra recevoir pendant l'exercice 1988-89, toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre et y donner suite en vertu des dispositions du Code des professions.

Denis J. Dubois, T.Sc.A., Adm. A.
Secrétaire du Comité

Admissions

Les réalisations 1987-1988

Au cours de l'exercice 1987-1988, le Comité des admissions a tenu 8 réunions régulières.

Le Comité a recommandé au Bureau l'admission de 586 nouveaux membres. De plus, le Comité a étudié 30 demandes de candidats possédant une formation pouvant être équivalente à celle définie dans le règlement des diplômes donnant accès à l'Ordre. Parmi ces candidats, 5 furent acceptés. Au 31 mars 1988, 12 demandes ont été refusées en raison du manque de formation, 15 dossiers étaient en attente et 3 candidats ont été recommandés au statut de stagiaire. Le Comité a également reçu 2 candidats en entrevue.

Le Comité a complété l'étude de 4 portfolios. Suite à cette étude, 1 candidat a été accepté à l'Ordre.

En raison du nombre de dossiers à étudier, le Comité n'a pu procéder à l'agrément des programmes nouveaux ou revisés.

Guy Leclerc, T.P.
Président du Comité.

Assurances

Au cours du dernier exercice, le Comité des Assurances s'est vu confier un mandat additionnel: celui de faire une analyse des possibilités de mise sur pied d'un fonds de placement pour les membres de l'Ordre.

Les réalisations 1987-1988

Fonds de placement

- 3 alternatives ont été considérées:

1. L'adhésion des membres de l'Ordre à un fonds déjà existant comme le Fond des professionnels du Québec ou le Fonds des maîtres électricien du Québec (CORMEL); ces deux fonds ont été approchés et ont décliné notre demande.
2. L'adhésion à un fonds général: ex.: S.N.F., fiducie du Québec; nos membres seraient "noyés" dans l'ensemble.
3. La création de notre propre fonds: deux incertitudes existent: le nombre de membres qui participeraient et le montant d'investissement pour chacun de ceux-ci.

Programme d'assurances

Assurances auto-habitation

Un an après, les adhésions au programme en date du 30 avril 1988 sont de l'ordre de 754 polices en force en assurance automobile et 716 polices en force en assurance habitation.

Assurance vie, salaire, invalidité, frais médicaux.

Un mandat fut donné à un courtier dans le but de faire une analyse auprès de différentes compagnies intéressées à faire une proposition à l'Ordre.

Assurances responsabilité professionnelle

Le comité a laissé la permanence suivre l'étude de faisabilité du C.I.Q. De gros pas ont été réalisés: un projet de mise en application fut présenté au Comité administratif. On attend des nouvelles du C.I.Q.

Les prévisions 1988-1989

- Finaliser un nouveau programme d'assurance-vie-salaire-invalidité-frais médicaux.
- Compléter la mise sur pied d'un fond de placement.
- Projet d'un nouveau programme sur l'assurance responsabilité professionnelle.

Alain Malenfant,
Président du Comité

Sélection

Les réalisations 1987-1988

En 1987-1988, le Comité de sélection a tenu une réunion. Lors de cette réunion, le comité à sélectionné les gagnants du concours d'articles technologiques Raymond A. Robic et a recommandé au Comité administratif son choix pour les titres de "Bénévoles et technologues de l'année 1987". Pour ce faire, le comité a été assisté de Madame Hélène Rioux et de Monsieur Gilles Y. Hamel, T.Sc.A. pour la sélection du prix Raymond A. Robic. De plus, le comité a établi un curriculum vitae type à être expédié aux regroupements pour qu'ils soumettent les candidatures aux titres de bénévole et technologue de l'année de façon uniforme. Le comité a recommandé au comité administratif de nommer, dès septembre 1987, les membres adjoints pour le concours d'articles afin de leur permettre de mieux accomplir leur mandat. Enfin, le comité a recommandé le rétablissement du programme de bourses d'études aux étudiants afin d'accentuer la présence de la corporation dans ce milieu.

Les prévisions 1988-1989

Le comité tiendra une réunion pour sélectionner les gagnants du concours Raymond A. Robic et recommander au comité administratif le "bénévole" et le "technologue" de l'année.

Paul Burman, T.P.
Président du comité

Les activités du syndic

Pendant l'exercice 1987-1988, le syndic a reçu plusieurs demandes d'information de la part du public, en ce qui concerne les droits des individus versus les professionnels, ainsi que plusieurs demandes d'information des membres de l'Ordre en ce qui concerne leurs devoirs et le respect des règlements de l'Ordre et du Code des professions. Plus de 300 appels ont été reçus et traités.

En ce qui concerne les plaintes contre des membres, le syndic a reçu une douzaine de plaintes qui ont donné lieu a l'ouverture de 7 dossiers pour enquête. Suite à l'enquête 5 dossiers ont été fermés. Une enquête est toujours en cours et dans un des dossiers, le syndic a procédé au dépôt d'une plainte disciplinaire contre un membre devant le Comité de discipline de l'Ordre.

Les plaintes reçues par le syndic ainsi que ses enquêtes ont porté principalement sur les aspects suivants:

- la conciliation et l'arbitrage des comptes;
- le respect des dispositions du Code de déontologie, entre autres;
  - baser ses avis sur des connaissances suffisantes;
  - faire preuve d'intégrité, d'objectivité et de modération dans son mandat;
  - avoir une connaissance complète des faits avant de porter un jugement;
  - prévenir son client des coûts approximatifs et prévisibles de ses services;
  - tenir compte de la conséquence de ses travaux sur la propriété et la santé d'autrui;
  - faire preuve de disponibilité et de dilligence envers ses clients;
  - respect des méthodes, normes et procédés généralement reconnus dans la profession.

De plus, le syndic a fait parvenir, pendant l'année, plusieurs lettres à des individus utilisant illégalement les titres réservés aux membres de l'Ordre. Aucune poursuite n'a été intentée devant les tribunaux, car dans la majorité des cas, les individus sont soit devenus membres de l'Ordre ou ont cessé d'utiliser illégalement les titres réservés.

Denis Daigneault, T.Sc.A.
Syndic

Bilan au 31 mars 1988

Actif

	1988	1987
À court terme		
Encaisse	— $	20 164 $
Dépôts à terme	125 000 $	310 000 $
Débiteurs	34 172 $	20 826 $
Frais payés d'avance	26 400 $	24 117 $
Portion du placement réalisable à court terme (note 3)	2 926 $	—
	188 498 $	375 107 $
Placement (note 3)	275 276 $	—
Immobilisations (notes 1 et 4)	114 527 $	261 530 $
	578 301 $	636 637 $

Passif

		1988	1987
À court terme			
Découvert de banque		29 254 $	— $
Créditeurs (note 5)		64 968 $	72 488 $
Cotisations perçues d'avance		411 398 $	440 685 $
Versements sur les dettes à long terme exigibles à court terme (note 6)		7 894 $	12 975 $
		513 514 $	526 148 $
Dettes à long terme (note 6)		2 580 $	92 160 $
Avoir des membres			
Surplus		62 207 $	18 329 $
		578 301 $	636 637 $

Pour le Bureau

Jacques Mercier, T Sc A, président Henri Bourque, T Sc A, Vice-président aux finances

Résultats
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988		1987
	Budget	**Réel**	**Réel**
Revenus	1 069 055 $	1 034 978 $	931 014 $
Dépenses			
Salaires et avantages sociaux	546 331 $	565 811 $	479 831 $
Papeterie, impression et fournitures de bureau	163 708 $	164 470 $	134 192 $
Poste	73 795 $	73 208 $	55 005 $
Téléphone et télégrammes	30 000 $	20 990 $	19 355 $
Loyer	40 017 $	40 253 $	—
Frais de déménagement	4 700 $	5 560 $	—
Entretien de l'équipement	8 000 $	7 694 $	7 922 $
Location d'équipement	10 770 $	14 245 $	9 587 $
Cotisations	47 864 $	48 594 $	39 772 $
Déplacements	61 984 $	48 748 $	66 490 $
Représentation	17 962 $	17 664 $	20 358 $
Frais de programmation	8 800 $	—	2 275 $
Assurances et taxes	6 000 $	9 274 $	13 250 $
Entretien de l'immeuble	3 000 $	2 997 $	12 300 $
Contentieux	16 000 $	19 132 $	13 529 $
Frais de vérification	4 500 $	4 500 $	4 000 $
Frais de consultation	18 500 $	18 452 $	11 715 $
Publicité	5 000 $	3 407 $	5 487 $
Achats de sceaux, joncs et épingles	12 500 $	10 100 $	12 428 $
Remises aux regroupements	34 800 $	35 713 $	20 515 $
Cours et séminaires	430 $	512 $	1 045 $
Bourses et prix d'exposition	4 500 $	4 500 $	10 767 $
Projets spéciaux et divers	36 112 $	33 609 $	27 924 $
Intérêts et frais de banque	9 000 $	9 462 $	2 755 $
Intérêts sur les dettes à long terme	4 150 $	5 239 $	11 063 $
Amortissement des immobilisations	28 875 $	20 530 $	22 856 $
	1 197 298 $	1 184 664 $	1 004 421 $
Excédent des dépenses sur les revenus avant poste extraordinaire	(128 243) $	(149 686) $	(73 407) $
Poste extraordinaire			
Gains sur disposition de l'immeuble	—	193 564 $	—
Excédent des revenus (dépenses) sur les dépenses (revenus)	(128 243) $	43 878 $	(73 407) $

Surplus
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
Solde au début	18 329 $	91 736 $
Excédent des revenus (dépenses) sur les dépenses (revenus)	43 878 $	(73 407) $
Solde à la fin	62 207 $	18 329 $

Évolution de la situation financière
de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
Activités d'exploitation		
Excédent des dépenses sur les revenus avant poste extraordinaire	(149 686) $	(73 407) $
Élément n'affectant pas les liquidités		
Amortissement des immobilisations	20 530 $	22 856 $
Fonds utilisés par l'exploitation	(129 156) $	(50 551) $
Évolution nette des soldes de fonds de roulement hors caisse (note 8)	(60 443) $	(1 854) $
Fonds nets utilisés par l'exploitation	(189 599) $	(52 405) $
Activités de financement		
Nouvelle dette à long terme	— $	23 000 $
Remboursement des dettes à long terme	(94 661) $	(9 948) $
Variation des versements sur les dettes à long terme exigibles à court terme	5 081 $	77 808 $
	(89 580) $	90 860 $
Activités d'investissement		
Acquisition d'un placement	(280 000) $	— $
Encaissement du placement	1 798 $	— $
Portion du placement réalisable à court terme	2 926 $	— $
Acquisition d'immobilisations	(79 963) $	(22 322) $
Produit de disposition de l'immeuble	400 000 $	— $
	44 761 $	(22 322) $
Évolution des liquidités	(234 418) $	16 133 $
Liquidités au début	330 164 $	314 031 $
Liquidités à la fin (note 9)	95 746 $	330 164 $

Détail des revenus et dépenses par activité

	1988	1987
Revenus		
Cotisations	825 875 $	828 301 $
Services rémunérés	170 236 $	75 647 $
Autres revenus	38 867 $	27 066 $
	1 034 978 $	931 014 $
Dépenses		
Évaluation des dossiers	91 347 $	93 842 $
Services professionnels	81 748 $	110 025 $
Ressources humaines	56 239 $	— $
Discipline et affaires juridiques	80 522 $	67 413 $
Relations avec le milieu et promotion	127 161 $	161 234 $
Services aux membres	290 087 $	222 362 $
Administrateurs et mandataires	176 074 $	117 601 $
Gestion et soutien	281 486 $	231 944 $
	1 184 664 $	1 004 421 $
Excédent des dépenses sur les revenus avant poste extraordinaire	(149 686) $	(73 407) $

Notes complémentaires
au 31 mars 1988

1. Convention comptable

Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. La corporation amortit ses immobilisations en utilisant les taux et méthodes suivants:

Bâtisse	2,5% linéaire
Mobilier et équipement	20% de la valeur nette
Équipement informatique	30% de la valeur nette
Logiciel	5 ans, linéaire

2. Statut

La corporation est constituée selon le Code des professions du Québec.

3. Placement

	1988	1987
Hypothèque à recevoir d'un montant original de 280 000 $, 10%, encaissable par versements mensuels de 2 505 $, capital et intérêts, renégociable en juillet 1992	278 202 $	— $
Portion réalisable à court terme	2 926 $	— $
	275 276 $	— $

4. Immobilisations

	1988		1987	
	Coût	Valeur nette	Coût	Valeur nette
Terrain	— $	— $	5 000 $	5 000 $
Bâtisse	— $	— $	186 949 $	177 601 $
Mobilier et équipement	144 612 $	54 722 $	136 839 $	59 657 $
Équipement informatique	72 628 $	40 409 $	45 483 $	19 272 $
Logiciel	20 045 $	19 396 $	— $	— $
	237 285 $	114 527 $	374 271 $	261 530 $

5. Créditeurs

	1988	1987
Fournisseurs	25 898 $	19 797 $
Frais courus	5 551 $	6 753 $
Salaires et avantages sociaux	28 519 $	24 210 $
Dépôts sur sceaux et jonics	5 000 $	18 928 $
Séminaires perçus d'avance	— $	2 800 $
	64 968 $	72 488 $

6. Dettes à long terme

	1988	1987
Emprunts aux membres, 1%, plus 1% par année d'attente, remboursable par tirage au sort à raison de 400 $ annuellement, remboursé au cours de l'exercice	— $	1 200 $
Emprunt hypothécaire de premier rang, 10,5%, d'un montant initial de 98 853 $, garanti par le terrain et la bâtisse, remboursable par versements mensuels de 1 138 $, incluant les intérêts, remboursé au cours de l'exercice	— $	86 050 $
Emprunt de banque, 11,25%, d'un montant initial de 23 000 $, remboursable par versements mensuels de 756 $, incluant les intérêts, échéant le 15 juillet 1989	10 474 $	17 885 $
	10 474 $	105 135 $
Versements exigibles à court terme	7 894 $	12 975 $
	2 580 $	92 160 $

Les versements estimatifs exigibles au cours des deux prochains exercices s'établissent comme suit:

1989	7 894 $
1990	2 580 $

7. Engagements

La corporation s'est engagée en vertu d'un bail à long terme représentant un montant de 293 633 $ au 31 mars 1988.

Les versements annuels à effectuer au terme de ce bail au cours des cinq prochains exercices sont estimés comme suit:

1989	69 090 $
1990	69 090 $
1991	69 090 $
1992	69 090 $
1993	17 273 $

La corporation s'est également engagée en vertu de contrats de location-exploitation représentant un montant de 59 373 $ au 31 mars 1988.

Les versements minimums exigibles à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont estimés comme suit:

1989	15 808 $
1990	15 808 $
1991	12 286 $
1992	9 771 $
1993	5 700 $

8. Évolution nette des soldes de fonds de roulement hors caisse

	1988	1987
Débiteurs	(13 346) $	(13 467) $
Frais payés d'avance	(2 283) $	959 $
Portion du placement réalisable à court terme	(5 081) $	(77 808) $
Créditeurs	(7 520) $	(41 545) $
Cotisations perçues d'avance	(29 287) $	130 007 $
Versements sur les dettes à long terme exigibles à court terme	(2 926) $	— $
	(60 443) $	(1 854) $

9. Liquidités à la fin	1988	1987
Encaisse (Découvert de banque)	(29 254) $	20 164 $
Dépôts à terme	125 000 $	310 000 $
	95 746 $	330 164 $

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC au 31 mars 1988 ainsi que les états du surplus, des résultats et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu tous les renseignements et les explications que nous avons demandés.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été fournis et tel qu'il appert aux livres de la corporation, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la corporation au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le présent rapport ne couvre pas les prévisions budgétaires incluses à l'état des résultats puisque nous ne pouvons exprimer d'opinion sur des données établies à partir d'estimations et d'hypothèses.

Massie Turcotte & Associés

MASSIE, TURCOTTE & ASSOCIÉS
Comptables agréés

Brossard
Le 22 avril 1988

Prévisions budgétaires 1988-1989

Les prévisions budgétaires ont été préparées par le Comité administratif. Elles ont été adoptées au Bureau du 18 décembre 1987.

Revenus	
Cotisations	947 850 $
Études de dossier	44 475 $
Ventes de services	38 000 $
Revenus de formation	125 000 $
Autres revenus	57 000 $
Dons et services	150 000 $
Total des revenus	1 362 325 $

Dépenses	
Salaires	585 045 $
Avantages sociaux	58 502 $
Remboursement à l'employeur du président	9 000 $
Frais de déplacements des bénévoles	45 968 $
Frais de déplacements des permanents	30 231 $
Frais de représentation des bénévoles	7 000 $
Frais de représentation des permanents	9 000 $
Papeterie-impression, photocopie	120 000 $
Fournitures de bureau	10 000 $
Frais de poste & adressage	112 576 $
Frais de téléphone	27 000 $
Location bureau du Siège social	69 090 $
Amélioration locative	1 500 $
Entretien/équipements	13 000 $
Assurances/taxes	8 210 $
Location/équipements	16 500 $
Amortissement/équipements	10 945 $
Amortissement/ordinateurs	13 400 $
Amortissement/système téléphonique	3 680 $
Intérêts emprunts	1 600 $
Frais de banque	7 000 $
Remise aux regroupements	32 000 $
Cotisations (C.I.O., C.C.T.T.)	47 500 $
Prix honorifique	1 250 $
Publicité	20 500 $
Cours & Séminaires	9 190 $
Documentation	4 850 $
Frais juridiques	18 000 $
Frais de vérification	5 500 $
Frais de programmation	9 325 $
Frais de consultations	17 200 $
Location hôtels	3 500 $
Achats sceaux-joncs	13 000 $
Divers	9 200 $
Total des dépenses	1 350 262 $
Excédent des revenus sur les dépenses	12 063 $